

Vosges du Sud

Enlèvement des ordures ménagères : la redevance augmente en 2025



Pour les usagers des Vosges du Sud, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères va augmenter de 8,5 % en 2025. Photo d'illustration Michaël Desprez

Réunis ce mardi 17 décembre, les élus de la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS) ont adopté la hausse des tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères en 2025. Une hausse (de 8,5 %) inévitable, pour le Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (Smictom) de la zone sous-vosgienne.

C'est un sujet concernant qui n'a pas manqué de faire réagir. Réunis ce mardi 17 décembre pour le dernier conseil communautaire de l'année, les élus de la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS) ont notamment abordé le sujet de l'enlèvement des ordures ménagères. Plus particulièrement de sa redevance. Les conseillers communautaires ont dû se prononcer sur une hausse de 8,5 % des tarifs de cette redevance en 2025.

Pour « redresser la barre »

Patrick Miesch, le président du Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (Smictom) de la zone sous-vosgienne, structure compétente

en la matière, a pris la parole lors de la séance pour expliquer cette hausse. « Elle s'explique notamment par la hausse des marchés de gestion des déchets d'année en année. Mais également par une chute du prix de revente des matières. Sans oublier la hausse des coûts d'incinération qui nous impacte directement », indiquait-il avant d'ajouter : « Cela plombe notre budget. On est obligés de prendre des décisions pour redresser la barre. D'où cette augmentation de 8,5 %, on n'a pas le choix. »

« Le Smictom n'est pas un centre de profit. Plusieurs de ces événements impactants sont subis », a noté Jacky Chipaux, vice-président de la CCVS en charge notamment des ordures ménagères. Avant que Patrick Miesch ne précise que ce contexte difficile n'a pas été répercuté sur les usagers depuis 2021 : « Le Covid, la crise de l'énergie et les différentes problématiques internationales comme les guerres nous ont impactés. Le Smictom a amorti ces coûts sur ses fonds propres pour éviter d'asphyxier encore plus les ménages. Mais aujourd'hui, c'est le Smictom qui est asphyxié. »

Dans l'assemblée, les réactions ne se sont pas fait attendre.

« On a l'impression que l'on vote une augmentation comme si elle était logique. Alors que non, elle ne l'est pas, aux yeux des gens », a fait remarquer la vice-présidente Anne-Sophie Peureux-Demangelle. Et l'élu de Rougegoutte, Florent Monchablon, d'ajouter : « Les salaires n'augmentent pas aussi vite. Cette hausse est donc compliquée à justifier auprès de la population. Elle peut avoir des conséquences financières sur les budgets des familles et pourrait même faire dériver sur des dépôts sauvages par exemple. »

Des réunions publiques pour expliquer

L'organisation de réunions publiques dans les communes a été proposée pour expliquer aux usagers cette augmentation. « L'idéal serait effectivement de donner toutes les explications en organisant des réunions publiques pour les mairies qui le souhaitent », a évoqué en réponse Jacky Chipaux.

Mis au vote, ces nouveaux tarifs de redevance d'enlèvement des ordures ménagères présentant une augmentation de 8,5 % ont été adoptés par les élus communautaires. Avec aucune voix contre et huit abstentions.

• Hugo Couillard